

SUIVI À DOMICILE DES PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER ET TRAITÉS PAR IMMUNOTHÉRAPIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

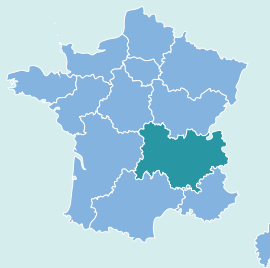


Mettre en place un parcours de soins permettant d'assurer de manière sécurisée la prise en charge à domicile des patients traités par immunothérapie grâce à un circuit pluri-professionnel ville-hôpital et à une rémunération forfaitaire par patient et par séquence de soins sur la base d'un parcours type composé de 3 séquences de soins.



Porteur du projet :
Centre Léon Bérard - Lyon

Partenaire : URPS Médecins et Infirmiers Auvergne-Rhône-Alpes



Auvergne-Rhône-Alpes

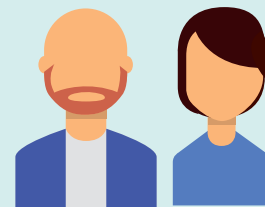


Durée : 5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :
3 767,2 K€

Fonds d'intervention (FIR) :
97,5 K€



Patients atteints d'un cancer traités par immunothérapie éligibles à une prise en charge à domicile soit 375 personnes



Publié au Recueil des Actes Administratifs
le 03/02/2020



Financement complémentaire et partiellement substitutif : forfait multi-acteurs par patient et par séquence de soins comprenant des prestations des professionnels de ville et de l'hôpital

